APPEL À PROPOSITIONS
Faire progresser la recherche sur l'alcalinisation des océans et des rivières au Canada
Septembre 2026

A. Présentation générale de l'appel

Pour atteindre les objectifs climatiques visant à limiter le réchauffement à moins de 2 °C, il est nécessaire à la fois de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre et d'éliminer des centaines de milliards de tonnes de CO_2 de l'atmosphère au cours de ce siècle. L'alcalinisation des océans et des rivières figure parmi les approches les plus prometteuses en matière d'élimination du dioxyde de carbone : ces techniques accélèrent un processus naturel d'altération géologique, transformant le CO_2 dissous dans l'océan en bicarbonate que l'océan devrait stocker de manière stable à l'échelle géologique, tout en contribuant potentiellement à contrer l'acidification locale.

Le Canada occupe une position unique pour continuer à mener la prochaine phase de la recherche sur l'alcalinisation des océans et des rivières. Fort du plus long littoral au monde, d'infrastructures de recherche marine de classe mondiale, d'un mandat fédéral bien établi en matière de climat et de projets de mise en œuvre de l'alcalinisation des océans et des rivières à l'avant-garde mondiale actuellement en cours en Nouvelle-Écosse, le Canada offre des conditions scientifiques, opérationnelles et sociétales exceptionnelles pour faire progresser la recherche sur l'alcalinisation des océans et des rivières. Ensemble, ces atouts permettent au Canada de continuer à générer les données nécessaires pour évaluer rigoureusement le rôle de l'alcalinisation des océans et des rivières au sein d'un portefeuille mondial durable d'élimination du dioxyde de carbone. Le présent appel à propositions (AP), élaboré conjointement par Carbon to Sea Canada (initiative Carbon to Sea) et le réseau MEOPAR, sollicite des propositions tirant parti de ce contexte canadien pour faire progresser de manière fondamentale la compréhension de l'alcalinisation des océans et des rivières .

L'appel sollicite des propositions qui abordent les trois fondements de la recherche sur l'alcalinisation des océans et des rivières (sécurité, efficacité et capacité de déploiement à grande échelle) et qui font progresser une ou plusieurs des priorités thématiques de recherche et développement (R&D) décrites dans **la section B ci-dessous**. Les propositions provenant de diverses régions géographiques, de divers écosystèmes et de diverses organisations à travers le Canada sont encouragées.

Nous nous engageons à progresser activement sur la voie de la vérité et de la réconciliation et à faire avancer les initiatives en matière d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité (IDEA) dans toutes nos activités. Les candidat(e)s sont encouragé(e)s à dialoguer avec des publics universitaires et au-delà, notamment les communautés autochtones, les communautés affectées par les océans, l'industrie, les organisations à but non lucratif, les décideur(-euse)s politiques et les groupes méritant une attention particulière en matière d'équité (par exemple, les membres des communautés 2ELGBTQIA+, les personnes en situation de handicap, les personnes racisées et les femmes) dans le secteur océanique, afin de favoriser une participation inclusive et de faire entendre la diversité des voix dans ce secteur. Les candidatures seront évaluées, en partie, en fonction de leur capacité à mobiliser efficacement des équipes et des publics diversifiés, en démontrant un engagement envers les principes IDEA et ceux de vérité et de réconciliation.

B. Adéquation avec les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR, ainsi qu'avec les priorités de recherche et de développement en matière d'alcalinisation des océans et des rivières au Canada

La priorité sera donnée au financement de projets qui s'alignent sur un ou plusieurs des objectifs stratégiques ci-dessous et qui contribuent à combler les lacunes identifiées en matière de connaissances et à répondre aux priorités stratégiques de recherche concernant l'alcalinisation des océans et des rivières au Canada.

Le réseau MEOPAR a défini les objectifs suivants, pour lesquels un financement ciblé sera accordé :

1. Renforcer la base de données factuelles pour la prise de décision et l'adaptation grâce au développement d'outils, de techniques et de stratégies améliorés pour l'observation, la prévision et le partage d'informations sur les océans et les zones côtières.
2. Accroître les opportunités économiques, la résilience des communautés côtières et la protection des écosystèmes marins face aux changements climatiques et technologiques grâce à une science axée sur les utilisateur(-trice)s finaux(-les) et à des structures de collaboration innovantes.
3. Améliorer l'accès aux infrastructures de recherche en sciences de la mer et leur utilisation.
4. Diversifier, développer et élargir le déploiement des talents canadiens en matière de recherche en sciences de la mer et d'innovation.

Les responsables de projet sont invité(e)s à consulter la Stratégie scientifique du réseau MEOPAR 2025-2030 pour obtenir davantage de contexte et s'assurer de l'alignement avec la vision à long terme et les priorités fondamentales du réseau MEOPAR.

La stratégie scientifique du réseau MEOPAR est axée sur le milieu marin, mais reconnaît le rôle important que jouent les rivières et les systèmes estuariens dans le façonnement des écosystèmes marins, des communautés et des industries. Dans le cadre de cet appel à projets, le réseau MEOPAR et Carbon to Sea souhaitent faire progresser la recherche sur les projets sur l'alcalinisation des rivières qui étudient les rivières se jetant dans la mer, où les effets de l'augmentation de l'alcalinité peuvent se propager dans l'environnement estuarien/marin. Les projets sur l'alcalinisation des rivières proposés doivent intégrer le système marin dans leur champ d'application.

Lacunes dans les connaissances et priorités stratégiques de recherche pour l'alcalinisation des océans et des rivières au Canada

Trois priorités thématiques, mises en évidence grâce à un engagement soutenu avec des partenaires et collaborateur(-trice)s canadien(-ne)s dans le domaine de l'alcalinisation des océans et des rivières, couvrent un éventail de domaines de recherche et d'initiatives stratégiques. Le cadre présenté ci-dessous identifie les domaines prioritaires au sein de ce champ et invite à soumettre des propositions définissant les travaux les plus susceptibles d'avoir un impact. Les candidat(e)s ne sont pas tenu(e)s d'aborder tous les thèmes. L'objectif est d'approfondir une contribution ciblée, s'inscrivant clairement dans un thème et liée au contexte canadien (voir les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR ci-dessus). Des détails supplémentaires sur les priorités thématiques de R&D ainsi que plusieurs exemples illustratifs pertinents figurent dans la ***section B* du guide de candidature**.

I. Mesures et modèles pour la mesure, la déclaration et la vérification

La quantification de la séquestration du CO_2 issue des technologies d'alcalinisation des océans et des rivières repose sur des mesures ciblées et une modélisation précise. Les progrès en matière de mesures et de modèles qui sous-tendent la mesure, la déclaration et la vérification des technologies d'alcalinisation des océans sont essentiels pour évaluer l'efficacité, la durabilité et l'évolutivité des technologies d'alcalinisation des océans et des rivières, tout en renforçant la confiance scientifique et la confiance du public nécessaires à un déploiement responsable.

II. Évaluation de l'impact environnemental et écologique

La justification de la sécurité écologique des technologies d'alcalinisation des océans et des rivières repose sur la compréhension de la manière dont l'augmentation de l'alcalinité peut entraîner des changements dans la chimie des carbonates et, le cas échéant, de la manière dont les constituants des matières premières spécifiques à chaque voie (par exemple, les métaux, les nutriments), les particules ou d'autres aspects de l'apport d'alcalinité affectent les systèmes marins et fluviaux dans des conditions de terrain réalistes. La dynamique d'exposition, la récupération et la réversibilité, les effets de stress multiples, les impacts indirects

et les rétroactions biogéochimiques, ainsi que la variabilité induite par les différents écosystèmes, les saisons et les modes d'apport d'alcalinité doivent être mieux cernés aux échelles spatiales et temporelles appropriées.

III. Gouvernance, communautés et prise de décision

La recherche et le déploiement des technologies d'alcalinisation des océans et des rivières ont lieu dans des lieux où les populations entretiennent avec l'environnement naturel des relations qui remontent bien avant les interventions climatiques. L'intérêt, la crédibilité et la légitimité des technologies d'alcalinisation des océans et des rivières dépendent d'un engagement significatif, de l'établissement de relations et d'une collaboration avec les titulaires de droits autochtones, les communautés d'accueil et les parties intéressées et concernées, ainsi que d'un environnement propice caractérisé par une gouvernance efficace, une réglementation adaptée, des capacités institutionnelles et des données solides sur les plans social, de la gouvernance et économique. Le renforcement de cette base de données factuelles sur les plans social, de gouvernance et économique est essentiel pour étayer une recherche responsable, l'élaboration de politiques et le déploiement futur.

C. Structure de l'appel à propositions

La durée des projets peut aller jusqu'à 18 mois, du 1er avril 2027 au 31 octobre 2028, et les candidat(e)s peuvent demander jusqu'à 150 000 dollars. L'enveloppe financière totale de cet appel à projets est d'environ 1 million de dollars. Les responsables de projet sont tenu(e)s de mobiliser des fonds de contrepartie (en espèces ou en nature) provenant de sources non gouvernementales fédérales, selon un ratio de contrepartie minimum de 0,3 : 1 (30 cents pour chaque dollar demandé au réseau MEOPAR et à Carbon to Sea Canada ; voir les détails dans la section « Budget » ci-dessous).

D. Admissibilité au financement

La ou le responsable du projet doit être admissible au titre de bénéficiaire de subvention au sein de son organisation bénéficiaire. Les bénéficiaires admissibles aux fonds du réseau MEOPAR comprennent les établissements d'enseignement supérieur canadiens, les organisations à but non lucratif, les organisations et gouvernements autochtones, les municipalités, les réseaux de recherche, les réseaux d'engagement du public, les organisations et entreprises menant des activités d'engagement du public, ou les entreprises en démarrage (*start-ups*) (y compris celles hébergées dans des incubateurs liés à des établissements d'enseignement supérieur canadiens). Les bénéficiaires éligibles n'incluent pas les ministères fédéraux, les agences ou les sociétés d'État du gouvernement du Canada. Pour en savoir plus sur certains projets de l'alcalinisation des océans précédemment financés par le réseau MEOPAR et Carbon to Sea, cliquez ici.

E. Conditions de financement

La ou le responsable du projet et son organisme d'attache concluront avec le réseau MEOPAR une convention intitulée « Accord de bénéficiaire ultime » (ABU) qui permettra à l'organisme de prendre en charge les dépenses admissibles du projet. L'ABU précise le calendrier de financement, les échéances de rapport, ainsi que les étapes clés et les livrables du projet et leurs dates d'achèvement prévues.

F. Budget

Des budgets détaillés, accompagnés de justifications, sont requis. Cela comprend un budget du projet (annexe B/B1) et un budget des contributions des partenaires (annexe C). Les budgets doivent être soumis à l'aide des modèles fournis.

Les frais généraux (coûts indirects) sont éligibles à un financement à un taux adapté au contexte du projet, dans la limite de 15 %. Ce taux doit être fixé en tenant compte de l'ampleur du projet (c'est-à-dire sans se contenter d'utiliser un pourcentage forfaitaire général [tel que 15 %] qui ne tient pas compte du contexte du projet). Les candidat(e)s doivent fournir une justification expliquant comment les fonds seront utilisés dans cette catégorie, comment chaque dépense est calculée et pourquoi elle est nécessaire. La fiche de travail B1

(onglet 2 de l'annexe B) est fournie pour aider à identifier les frais généraux éligibles, à calculer les coûts et à documenter la justification de chaque dépense. Si un soutien administratif est nécessaire mais n'est pas imputé au projet, il peut être décrit comme une contribution en nature afin de répondre à l'exigence de financement de contrepartie.

Pour toutes les autres contributions, indiquez si le soutien des partenaires est en espèces ou en nature et s'il est prévu ou déjà obtenu. Un ratio minimum de 0,3 : 1 de financement de contrepartie provenant de sources non fédérales est requis pour chaque dollar de financement demandé dans le cadre de cet appel, et les candidatures seront évaluées en partie en fonction de la solidité de leur ratio de financement de contrepartie.

G. Procédure de soumission

Les propositions seront soumises en ligne via le réseau MEOPAR à l'adresse https://meopar.smapply.ca/. Le réseau sera ouvert le **16 septembre 2026**. La date limite de soumission est fixée **au 3 decembre 2026 à 23 h 59 (heure de l'Est**).

H. Demandes de renseignements

Une séance d'information a eu lieu le 9 octobre 2026. Cliquez ici pour visionner l'enregistrement (veuillez noter que la séance d'information a été donnée en anglais, avec traduction sous-titrée offerte par Wordly).

Pour toute question concernant cet appel à propositions, veuillez contacter Kristi Carter à l'adresse kristi.carter@meopar.ca.

I. Évaluation des propositions

Les propositions seront évaluées dans le cadre d'un processus d'examen indépendant impliquant des experts externes. Les évaluateur(-trice)s examineront les propositions à l'aide des critères et de la grille d'évaluation fournis ci-dessous. La pondération attribuée à chaque élément d'évaluation est indiquée dans la grille et contribue à la note globale de la proposition.

Critères d'évaluation

Critères	Exceptionnel	Très bon	Bon	Moyen	Insuffisant
Impact du projet et alignement avec les objectifs de l'appel à projets **30 %**	Le projet présente un fort potentiel pour faire progresser de manière significative la base de données factuelles nécessaire pour soutenir la recherche, la prise de décision, les politiques ou le déploiement futur en matière de l'alcalinisation des océans et des rivières au Canada. Les contributions attendues sont substantielles et comblent des lacunes dont la résolution aurait un impact significatif sur le domaine.	Le projet présente un potentiel évident de faire progresser de manière significative la base de données factuelles nécessaire pour soutenir une recherche, une prise de décision, des politiques ou un déploiement futur responsables en matière d'alcalinisation des océans et des rivières au Canada. Les contributions attendues sont importantes, bien définies et comblent des lacunes prioritaires reconnues dans ce domaine.	Le projet est susceptible de faire progresser la base de données factuelles nécessaire pour soutenir une recherche, une prise de décision, des politiques ou un déploiement futur responsables en matière de l'alcalinisation des océans et des rivières au Canada. Les contributions attendues sont pertinentes et comblent des lacunes reconnues dans le domaine, bien que leur influence sur la recherche, les politiques ou les pratiques au sens large puisse être plus limitée.	Le projet présente un potentiel limité pour faire progresser la base de données factuelles nécessaire à l'appui d'une recherche, d'une prise de décision, de politiques ou d'un déploiement futur responsables en matière de l'alcalinisation des océans et des rivières au Canada. Les contributions attendues sont modestes ou comblent des lacunes dont la pertinence est plus restreinte par rapport aux priorités du domaine.	Le projet présente un faible potentiel pour faire progresser la base de données factuelles nécessaire à l'appui d'une recherche, d'une prise de décision, d'une politique ou d'un déploiement futur responsables en matière de l'alcalinisation des océans et des rivières au Canada. Les contributions attendues sont minimes ou ne répondent pas aux priorités reconnues du domaine.
	Le projet fait preuve d'un alignement exceptionnel avec les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR, ainsi qu'avec une ou plusieurs priorités thématiques détaillées dans le guide de candidature (section B). Les liens sont explicites, convaincants et sont pleinement intégrés dans les objectifs, la conception et l'approche du projet.	Le projet fait preuve d'un fort alignement avec les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR, ainsi qu'avec une ou plusieurs priorités thématiques détaillées dans le Guide de candidature (section B). Les liens sont explicites et bien justifiés, et se reflètent dans les objectifs, la conception et l'approche du projet.	Le projet fait preuve d'un alignement clair avec les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR, ainsi qu'avec une ou plusieurs priorités thématiques détaillées dans le Guide de candidature (section B). Les liens sont identifiés et justifiés, et transparaissent dans les objectifs, la conception et l'approche du projet.	Le projet fait preuve d'un alignement partiel avec les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR ou avec les priorités thématiques détaillées dans le Guide de candidature (section B). Les liens sont affirmés mais ne sont pas pleinement justifiés, ou ne se reflètent pas de manière cohérente dans les objectifs, la conception ou l'approche du projet.	Le projet fait preuve d'un alignement faible ou peu clair avec les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR ou avec les priorités thématiques détaillées dans le Guide de candidature (section B). Les liens sont absents ou ne se reflètent pas dans les objectifs, la conception ou l'approche du projet.
Rigueur scientifique, faisabilité technique et équipe de recherche	L'approche est d'une rigueur exceptionnelle ; les hypothèses, les méthodes, les contrôles et le plan d'analyse sont à la pointe de la technologie, bien intégrés et parfaitement adaptés à la ou aux questions de recherche.	L'approche est rigoureuse et bien conçue ; les méthodes, les contrôles et le plan d'analyse sont clairement appropriés et bien adaptés à la ou aux questions de recherche.	L'approche est solide ; les méthodes et le plan d'analyse sont appropriés et répondent de manière adéquate à la ou aux questions de recherche.	L'approche est globalement solide, mais présente des faiblesses méthodologiques, des lacunes ou des limites notables qui réduisent la confiance dans les résultats proposés.	L'approche manque de rigueur scientifique ; des faiblesses ou des lacunes méthodologiques limitent considérablement sa capacité à répondre à la ou aux questions de recherche.
	L'approche est claire, bien définie et tout à fait réalisable dans les délais proposés.	L'approche est claire et réalisable dans les délais proposés.	L'approche est globalement réalisable dans les délais proposés.	La faisabilité de la réalisation des objectifs du projet dans les délais proposés est incertaine en raison de faiblesses ou de lacunes identifiées dans l'approche.	Des faiblesses ou des lacunes importantes suscitent de sérieuses préoccupations quant à la faisabilité de la réalisation des objectifs du projet dans les délais proposés.
	La personne responsable du projet et son équipe font preuve d'une expertise et d'une expérience exceptionnelles pour mener à bien toutes les activités proposées, et le personnel	La personne responsable du projet et son équipe font preuve d'une expertise et d'une expérience substantielles pour mener à bien toutes les activités proposées et le personnel	La personne responsable du projet et son équipe possèdent l'expertise et l'expérience nécessaires pour mener à bien les activités proposées, et le personnel hautement qualifié (HQP) participant bénéficie	La personne responsable du projet et son équipe font preuve d'une expertise ou d'une expérience partielle pour mener à bien les activités proposées, ou des lacunes importantes dans les capacités de l'équipe	La personne responsable du projet et son équipe ne disposent pas de l'expertise ou de l'expérience requises pour mener à bien les activités proposées, et les possibilités de formation et

Critères	Exceptionnel	Très bon	Bon	Moyen	Insuffisant
	hautement qualifié (PHQ) participant bénéficie d'une formation approfondie et d'un renforcement des compétences directement liés à l'alcalinisation des océans et des rivières au Canada.	hautement qualifié (PHQ) participant bénéficie d'une formation et d'un renforcement des compétences significatifs en rapport avec l'alcalinisation des océans et des rivières au Canada.	d'une formation et d'un renforcement des compétences en rapport avec l'alcalinisation des océans et des rivières au Canada.	n'ont pas été entièrement comblées. Les possibilités de formation et de renforcement des compétences pour le personnel hautement qualifié (PHQ) participant, dans des domaines pertinents pour l'alcalinisation des océans et des rivières au Canada, sont limitées.	de renforcement des compétences pour le personnel hautement qualifié (HQP) participant, en lien avec l'alcalinisation des océans et des rivières au Canada, sont minimes, voire inexistantes.
Plan du projet, jalons et livrables, mobilisation des connaissances et contributions de contrepartie **20 %**	Le plan, les considérations relatives à la gestion des données, le budget et le calendrier sont clairs, très détaillés, font preuve de vision stratégique et sont adaptés au contexte.	Le plan, les considérations relatives à la gestion des données, le budget et le calendrier sont clairs, détaillés, mûrement réfléchis et adaptés au contexte.	Le plan, les considérations relatives à la gestion des données, le budget et le calendrier sont clairs, suffisamment détaillés et adaptés au contexte.	Le plan, les considérations relatives à la gestion des données, le budget ou le calendrier manquent parfois de détails ou de clarté, ou ne sont pas tout à fait adaptés au contexte du projet.	Le plan, les considérations relatives à la gestion des données, le budget ou le calendrier manquent de clarté, ne sont pas suffisamment détaillés ou sont mal adaptés au contexte du projet.
	Les jalons et les livrables sont bien définis et témoignent d'une compréhension approfondie des besoins de mise en œuvre, en parfaite adéquation avec les résultats attendus.	Les jalons sont clairs, suivent un enchaînement logique et sont directement liés aux livrables.	Les jalons sont présents mais pourraient être plus précis ou mieux reliés aux livrables.	Certains jalons peuvent manquer de clarté ou être mal alignés sur les livrables attendus.	L'alignement avec les livrables attendus est faible, voire inexistant.
	Le projet présente une stratégie exceptionnelle de mobilisation des connaissances qui traduit les résultats en actions concrètes pour des utilisateur(-trice)s finaux(-les) clairement identifié(e)s, grâce à des approches adaptées au public visé. Les activités sont susceptibles de favoriser l'adoption et l'application des résultats du projet.	Le projet fait preuve d'une solide stratégie de mobilisation des connaissances qui traduit les résultats en actions concrètes pour les utilisateur(-trice)s finaux(-les) identifié(e)s, grâce à des approches adaptées au public visé.	Le projet fait preuve d'une stratégie solide de mobilisation des connaissances qui permet de partager les résultats avec les utilisateur(-trice)s finaux(-les) identifié(e)s grâce à des approches adaptées.	Le projet présente une stratégie de mobilisation des connaissances partielle, les utilisateur(-trice)s finaux(-les) n'étant identifié(e)s qu'en termes généraux ou les approches n'étant pas pleinement adaptées aux publics visés.	Le projet présente une stratégie de mobilisation des connaissances faible ou inexistante, les utilisateur(-trice)s finaux(-les) n'étant pas clairement identifié(e)s ou les approches étant mal adaptées aux publics cibles.
	Des contributions de contrepartie importantes sont évidentes. Pour chaque dollar versé par le réseau MEOPAR/CtSC, l'applicant(e) obtiendra également au moins 1 dollar provenant de sources non fédérales (en espèces ou en nature). Ratio de 1 pour 1, ou supérieur.	Des contributions de contrepartie sont présentes et raisonnables. Pour chaque dollar versé par le réseau MEOPAR/CtSC, l'applicant(e) obtiendra également entre 0,7 et 0,99 dollar provenant de sources non fédérales (en espèces ou en nature). Rapport de 0,7 à 0,99 : 1.	Les contributions de contrepartie sont modestes ou ne sont pas pleinement expliquées. Pour chaque dollar versé par le réseau MEOPAR/CtSC, l'applicant(e) devra également obtenir entre 0,5 et 0,69 dollar provenant de sources non fédérales (en espèces ou en nature). Rapport de 0,5 à 0,69 : 1.	Les contributions de contrepartie sont minimes ou peu claires. Pour chaque dollar versé par le réseau MEOPAR/CtSC, l'applicant(e) obtiendra également au moins 0,3 à 0,49 dollar provenant de sources non fédérales (en espèces ou en nature). Rapport de 0,3 à 0,49 pour 1.	Les contributions de contrepartie sont minimes ou inexistantes. Pour chaque dollar versé par le réseau MEOPAR/CtSC, l'applicant(e) devra également obtenir moins de 0,3 dollar provenant de sources non fédérales (en espèces ou en nature). Rapport inférieur à 0,3 : 1. Si cette case est cochée, la candidature ne doit pas passer la présélection.

Critères	Exceptionnel	Très bon	Bon	Moyen	Insuffisant
Considérations relatives à l'IDEA et aux appels à l'action de la Commission de la vérité et réconciliation (CVR)* **20 %**	Les principes de l'IDEA sont fondamentaux et orientent explicitement le leadership, la prise de décision, la communication et l'engagement. Ces valeurs sont élaborées conjointement avec les communautés ayant droit à l'équité et se reflètent dans les plans de mise en œuvre et d'évaluation du projet.	Les principes IDEA sont clairement formulés et intégrés dans les structures et les processus du projet. Il existe des preuves d'une participation significative des groupes méritant l'équité à l'élaboration de ces principes.	Les principes IDEA sont reconnus et présents dans certains domaines du projet. Un engagement en faveur de l'inclusion est affiché, bien que leur intégration puisse être inégale ou encore naissante.	L'IDEA est mentionnée en tant que valeur, mais son influence sur le leadership, la prise de décision ou l'engagement est limitée ou peu claire.	Rien n'indique que les principes IDEA soient pris en compte ou intégrés au projet, ou bien celui-ci ne comporte que des références superficielles.
	Le projet comprend des actions concrètes et durables visant à mettre en œuvre l'IDEA dans toutes les activités. La responsabilisation est intégrée grâce à une réflexion régulière, à des mécanismes de retour d'information et à des pratiques adaptatives.	Le projet définit des actions claires pour soutenir l'IDEA, avec des mécanismes de suivi et d'amélioration. La question de la responsabilité est abordée et partiellement mise en œuvre.	Certaines mesures sont prises pour soutenir l'IDEA, et il existe un engagement général en faveur de la responsabilisation, bien que les plans puissent manquer de profondeur ou de cohérence.	Les premières mesures en faveur de l'IDEA sont visibles, mais les mécanismes de responsabilisation sont vagues ou insuffisamment développés.	Aucune action significative ni aucune mesure de responsabilité liée à l'IDEA n'est décrite.
	Le projet fait preuve d'une compréhension profonde et respectueuse des appels à l'action de la Commission de la vérité et réconciliation (CVR) et de la sécurité culturelle. Ces principes sont élaborés conjointement avec des partenaires autochtones et constituent le fondement du leadership, des valeurs et de l'orientation du projet.	Le projet s'aligne clairement sur les appels à l'action pertinents de la CVR et fait preuve d'un engagement fort en faveur de la sécurité culturelle. Les perspectives autochtones inspirent les valeurs et l'approche du projet.	Le projet fait référence aux appels à l'action de la CVR et reconnaît l'importance de la sécurité culturelle. Un engagement est exprimé, bien que l'intégration puisse être partielle ou naissante.	Le projet mentionne la réconciliation ou la sécurité culturelle, mais le lien avec les appels à l'action de la CVR est vague ou insuffisamment développé.	Il n'y a que peu ou pas de preuves d'une compréhension ou d'une intégration des appels à l'action de la CVR ou des principes de sécurité culturelle.
	Le projet prévoit un engagement durable et réciproque avec les communautés autochtones. Les actions sont élaborées conjointement, respectent la sécurité culturelle et s'appuient sur des mécanismes de responsabilité clairs (par exemple, prise de décision partagée, boucles de rétroaction, établissement de relations à long terme).	Le projet fait preuve d'un engagement significatif auprès des communautés autochtones et comprend des mesures spécifiques visant à garantir la sécurité culturelle lors des activités d'engagement et de partage des connaissances. La question de la responsabilité est abordée par le biais d'une réflexion planifiée ou de rapports.	Le projet prévoit une certaine implication auprès des communautés autochtones et décrit des mesures visant à favoriser la sécurité culturelle. La responsabilité est reconnue, mais sa portée peut être limitée.	L'engagement auprès des communautés autochtones est minime ou unidirectionnel. Les mesures sont limitées et les mécanismes de responsabilité ne sont pas clairs.	Aucune collaboration significative avec les communautés autochtones n'est décrite, et aucune mesure ni aucun mécanisme de responsabilité n'est en place.

Nous reconnaissons que les projets menés par des Autochtones peuvent traduire leurs engagements en matière d'IDEA et de vérité et réconciliation par le biais de pratiques communautaires, de traditions orales et d'une responsabilité relationnelle. Cette matrice a pour but de favoriser la réflexion et la reconnaissance des diverses approches en matière d'équité et de réconciliation.